

MOSEOLE 1

Société par actions simplifiée, au capital social de 1000,00 euros, enregistrée sous le numéro B 843351446 au RCS de Marseille,
INDUSTRIELLE ATHÉLIA I BÂT C 420 RUE DES MATTES, à LA CIOTAT (13705)

À l'attention de Madame le Maire
Commune de Thicourt
16 rue principale,
57380, Thicourt

Le 15 septembre 2025

Objet : Lettre d'intention – Projet éolien « *Eincheville - Thicourt* »

Madame le Maire,

Dans le cadre du développement du projet éolien « *Eincheville - Thicourt* », la société **MOSEOLE 1**, représentée par Madame Andrea JOUVEN, a l'honneur de vous confirmer son intention de travailler en concertation étroite avec la commune de Thicourt et ses habitants.

Consciente des enjeux de proximité et de transparence, la société s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

1. **Mise en place d'un financement participatif local pour la construction de sa centrale éolienne**
Les riverains des communes concernées par le projet pourront participer à un dispositif de financement dédié, qui représentera maximum 10% des coûts de construction de la centrale éolienne, avec des taux d'intérêt compris entre **5 % et 7 %**, leur permettant de bénéficier directement des retombées économiques liées à la revente de l'électricité de ladite centrale.
2. **Accès à des offres d'énergie avantageuses pour les riverains**
Les habitants des communes concernées par la centrale éolienne pourront se voir proposer des offres d'énergie à conditions préférentielles, favorisant une transition énergétique accessible et équitable.
3. **Désignation d'un interlocuteur privilégié**
Afin d'assurer un suivi clair et constant, Monsieur **Théo JESSEN**, responsable du projet, est désigné comme interlocuteur privilégié de la commune.
 - Courriel : **t.jessen@ecodd.com**
 - Téléphone : **+33 (0)6 26 48 62 10**
4. **Information sur les opérations de maintenance majeures**
MOSEOLE 1 sollicitera les équipes de maintenance en charge du parc afin qu'elles informent la commune de toute opération significative susceptible d'avoir un impact sur les riverains (par exemple le remplacement d'une pale).
5. **Renforcement des garanties de démantèlement**
MOSEOLE 1 s'engage, au surplus de la garantie de démantèlement légale prévu par l'arrêté du 26 août 2011, à consentir à une astreinte journalière au profit de la commune de Thicourt à hauteur de 150€ / jour de retard de démantèlement dans le cas où les installations de la centrale éolienne ne serait pas démantelées avant la fin du/des baux emphytéotiques conclu(s) pour les fonds dominants relatifs aux servitudes consenties par la commune.

Par ces engagements, MOSEOLE 1 souhaite renforcer la relation de confiance avec la commune de Thicourt et garantir une intégration harmonieuse du projet éolien dans son territoire.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Mme Andrea JOUVEN

Représentant permanent de la société **MOSEOLE 1**

